

## **CORONAVIRUS**

# **Des centaines de milliers de travailleuses de la filière habillement sur la touche dans de nombreux pays**

Suite aux ralentissements de l'activité économique, les marques et enseignes de vêtements annulent beaucoup de commandes. Cela se répercute sur les pays de production, principalement asiatiques. Les chiffres sont affolants et les situations des travailleuses se dégradent de jour en jour. L'impact sur leur vie quotidienne est énorme. achACT et son réseau international, la Clean Clothes Campaign (CCC), tiennent un live-blog<sup>1</sup>. Les marques et enseignes de vêtements ont un devoir de vigilance<sup>2</sup> pour protéger les travailleuses de leur filière. Elles doivent prendre d'urgence des mesures pour minimiser l'impact du coronavirus sur la santé et les moyens de subsistance des travailleurs de l'habillement.

### **Extraits de notre live-blog de ces derniers jours**

Selon Bloomberg (23/03/20)<sup>3</sup>, « *Au Bangladesh, les commandes de vêtements annulées s'élèvent à 1,5 milliard \$ auprès de 1 089 usines, employant plus d'un million de travailleur.euse.s.* L'article indique que « *Primark utilise une clause de force majeure dans ses contrats pour annuler les commandes* ». Des organisations membres de la Clean Clothes Campaign au Bangladesh rapportent que des travailleur.euse.s de la région de Gazipur ont organisé un sit-in devant la maison du propriétaire de leur usine à Uttara pour exiger leur salaire dû. La direction de l'usine était censée payer ceux/celles récemment licencié.e.s, mais a maintenant refusé de payer au motif que les acheteurs avaient annulé les commandes et exhorté tous les travailleur.euse.s à prier pour l'amélioration de l'industrie en cette période de Corona.

Selon Vietnam Labour Update (23/03/20)<sup>4</sup>, « *de nombreuses entreprises de l'industrie du vêtement (employant 2,8 millions de personnes au Vietnam) doivent réduire leurs équipes et leurs heures supplémentaires.* »



En Inde, un confinement de trois semaines a été annoncé. Avant l'annonce, l'État du Tamil Nadu avait déjà ordonné la fermeture des usines jusqu'au 31 mars. Selon certaines informations, les travailleur.euse.s renvoyé.e.s chez eux/elles pendant le confinement doivent prendre ces jours de leurs congés payés au lieu de bénéficier d'un congé spécial payé.

### **Les pertes de salaire liées aux fermetures d'usines**

En raison de leurs bas salaires et de la répression généralisée des droits à la liberté d'association, les travailleur.euse.s de l'habillement vivent déjà dans des situations précaires et les retombées économiques de la pandémie ont de lourdes conséquences.

À moyen terme, nous pouvons nous attendre à une augmentation des fermetures. Les marques et les détaillants annulent déjà les commandes en cours et/ou n'en prévoient pas de nouvelles, s'attendant à une

<sup>1</sup><https://cleanclothes.org/news/2020/live-blog-on-how-the-coronavirus-influences-workers-in-supply-chains>

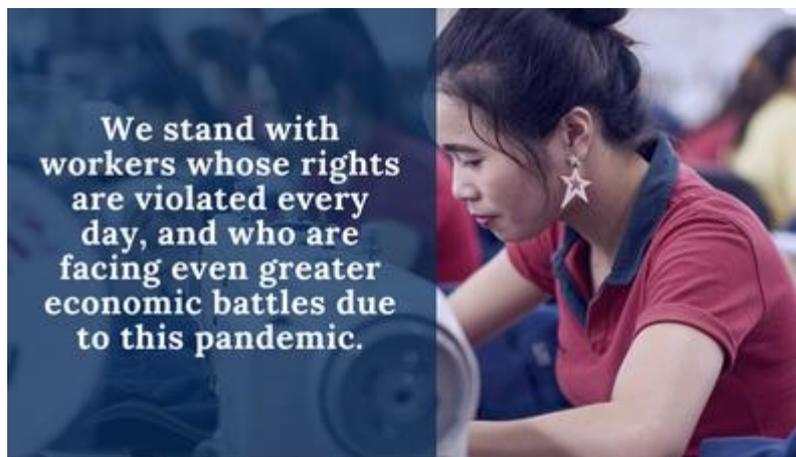
<sup>2</sup><http://www.achact.be/news-info-326.htm>

<sup>3</sup><https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-03-23/europe-retailers-cancel-1-billion-of-bangladesh-garment-orders>

<sup>4</sup><https://tinyletter.com/joebuckley/letters/vietnam-labour-update-52>

prochaine récession et une baisse des ventes. L'effet d'entraînement que cela aura dans les 3 à 6 mois, à partir de maintenant est difficile à prévoir. Mais nous le savons par expérience, à moins que des mesures ne soient prises à l'avance, il est probable que les employeurs ne paieront pas les indemnités de licenciement et les salaires resteront impayés, laissant les travailleur.euse.s gravement endettés et sans temps ni moyens adéquats pour trouver un autre emploi.

Les effets à plus long terme sur l'industrie et ses modèles d'approvisionnement sont encore plus difficiles à prévoir, mais il semble inévitable que cela conduise à une restructuration de l'industrie et du modèle économique. Les droits des travailleurs et l'impact sur les travailleurs devront être pris en compte de manière spécifique, sinon ces changements auront un effet négatif principalement sur les travailleuses qui constituent 85 % des emplois du secteur.



### **Le manque d'accès aux soins de santé**

De nombreux travailleur.euse.s du vêtement ont des problèmes de santé qui les rendent plus susceptibles de contracter Covid-19. Ceci est lié à leur travail: maladie respiratoire due à la poussière, malnutrition due aux bas salaires, fatigue chronique due aux longues heures. En plus de cela, ils manquent d'eau potable. Ils n'ont pas la capacité de prendre les mesures de prévention nécessaires comme se laver les mains. Beaucoup ne disposent pas non plus d'informations fiables et accessibles sur la nature du virus et de mesures préventives, ce qui les rend vulnérables au flot d'informations erronées et fausses nouvelles.

Lorsque les travailleur.euse.s du vêtement ou leurs familles contractent le virus, leur accès aux soins de santé est généralement limité, et ils ne sont pas ou sous-assurés pour les frais de soins de santé. Même là où une assurance contre les accidents du travail existe, la couverture sera incertaine jusqu'à ce qu'elle soit répertoriée comme maladie professionnelle, comme le suggère le réseau ANROAV.

### **Un devoir des marques et enseignes**

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme ont été adoptés en juin 2011 par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. Ils se fondent notamment sur la responsabilité qui incombe aux entreprises de respecter les droits de l'Homme, c'est-à-dire de prévenir avec diligence toute atteinte à ces droits et de parer aux incidences négatives de leurs pratiques sur ces droits. Nous précisons sur notre site nos demandes précises faites aux marques<sup>5</sup>.

La crise du coronavirus révèle pour certains les risques liés à la dépendance de nos économies vis-à-vis de filières d'approvisionnement lointaines. Elle semble plaider pour une relocalisation de la production. Mais plutôt que la distance, la menace ne vient-elle pas du manque de transparence des filières d'approvisionnement ? Et la gravité de ses conséquences n'est-elle pas liée à l'absence de règles qui permettent aux marques et enseignes, notamment européennes, de s'approvisionner à des prix dérisoires ne permettant pas aux travailleur.euse.s de bénéficier d'une protection sociale ni aux Etats de construire un système sanitaire digne de ce nom ? La crise actuelle nous invite en tout cas à une profonde remise en cause du modèle d'affaires tel que mis en place dans l'industrie mondialisée de l'habillement depuis les années '70.

**Contact presse : Denis Clérin, achACT - [denis@achact.be](mailto:denis@achact.be) - 0499 35 93 82**

**Interview : Carole Crabbé, achACT - [carole@achact.be](mailto:carole@achact.be) - 0498 77 23 13**

---

<sup>5</sup> <http://www.achact.be/news-info-332.htm>